

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°72-311 du 21 novembre 1972

portant nomination des membres du Conseil Militaire de la Révolution.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°72-47 du 11 novembre 1972, créant un Conseil Militaire de la Révolution ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés Membres du Conseil Militaire de la Révolution :

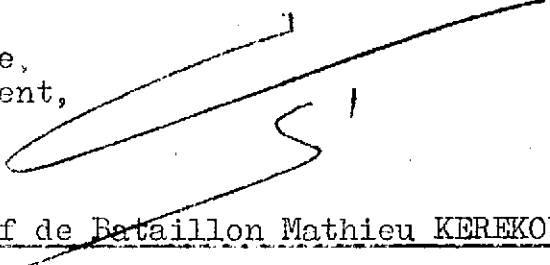
- Capitaine Augustin HONVO ;
- Capitaine Charles BEBADA ;
- Capitaine Lucien GBETOWENOMION ;
- Capitaine Joseph HOUNDOKINNOU ;
- Lieutenant Adolphe BIAOU ;
- Lieutenant Marcellin TOSSOU ;
- Lieutenant Aristide BONI ;
- Lieutenant Alphonse HOUNDEGLA ;
- Lieutenant Christophe FANDOHAN ;
- Lieutenant Didier DASSI ;
- Lieutenant Léopold AHOUEYA ;
- Sous-Lieutenant Daniel OTCHOUMARE ;
- Adjudant-Chef Imorou TOKO ;
- Adjudant-Chef Philippe AKPO ;
- Adjudant Jean SODJI.-

../..

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 10 - CS 6 - CMR 15 - Ministères 11 - Intéressés 15
EM-FAD-EMSC 8 - DGN 4 - DSN 4 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-CNI-IGF-Gde Ch.6
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.